

Décision n° 2018-0462
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 10 avril 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 avril 2018,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2018-0462
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 10 avril 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401660	CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON	03 MONTLUCON	2 VHF
198702643	HOSPICES CIVILS DE LYON	69 PIERRE BENITE	4 UHF
199002185	HOSPICES CIVILS DE LYON	69 PIERRE BENITE	1 UHF
199005165	CISE REUNION	97 ST LEU	1 VHF
199106235	RESTAURANTS ET SITES	93 LE BOURGET	2 UHF
199107873	PV-CP RESIDENCES EXPLOITATION	83 GASSIN	1 UHF
199109227	DESCOMBES PERE ET FILS	74 ETREMBIERES	1 VHF
199208320	AVENIR EUROPE TAXIS	78 MONTIGNY LE BRETONNEUX	2 UHF
199209921	SEMEC	06 CANNES	4 VHF
199212673	PV CP RESIDENCES EXPLOITATION	06 CANNES	2 UHF
199404709	SOC ECO MIXTE DES CIMES	06 VALDEBLORE	2 VHF
199501896	COMMUNE DE CAEN	14 CAEN	2 UHF
199505279	BANQUE DE FRANCE	17 LA ROCHELLE	1 VHF
199507399	RESTAURANTS ET SITES	93 VILLEPINTE	2 UHF
199601847	MISSION SCE PENITENTIAIRE	97 BAIE MAHAULT	6 UHF
199604420	REGIE DEP TRANSPORTS HTE GARONNE	31 TOULOUSE	1 UHF
199605090	ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS	27 BERNOUVILLE	3 UHF
199702909	DEGREMONT FRANCE	13 AIX EN PROVENCE	1 UHF
200000023	SERVISAIR FRANCE	95 ROISSY EN FRANCE	2 UHF
200101104	SUEZ RV NORD EST	08 SOMMAUTHE	1 UHF
200101159	AGENCE ATLAS RADIO TAXIS	54 CHANTEHEUX	2 VHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200301533	SEM DES CIMES DU MERCANTOUR	06 VALDEBLORE	1 UHF
200400041	VEOLIA PROPLETE POITOU CHARENTES	86 ITEUIL	1 VHF
200501387	CAISSE GENERALE DE SECURITE	97 ST DENIS	1 UHF
200600284	SODEXO ENTREPRISES	13 MARSEILLE	1 UHF
200601514	COOPERATIVE AGRICOLE CHANVRIERE	10 BAR SUR AUBE	1 UHF
200601840	FRANCE TELEVISIONS	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
200700531	DONALDSON	50 DOMJEAN	1 UHF
200700750	REGIE DEP TRANSPORTS HTE GARONNE	31 TOULOUSE	1 UHF
200801074	B2V GESTION ASSOCIATION	93 AUBERVILLIERS	1 UHF
201000353	CENTRAL RADIO TAXIS	83 ST RAPHAEL	2 UHF
201000431	NOX INDUSTRIES & PROCESS	44 MONTOIR DE BRETAGNE	2 UHF
201101668	ESCOLOG	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	1 UHF
201200947	EHPAD LES HORTENSIAS	59 ST HILAIRE LEZ CAMBRAI	1 UHF
201300653	SA HIGNARD GRANITS	35 LANHELIN	1 UHF
201400089	SPIE BATIGNOLLES TPCI	13 MARSEILLE	2 UHF
201400601	DERICHEBOURG ENERGIE	94 CRETEIL	1 UHF
201500084	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	1 UHF
201500270	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201500475	SARL SIG	25 BESANCON	3 UHF
201500477	SARL SIG	25 EXINCOURT	2 UHF
201500546	SARL SIG	21 CHENOVE	2 UHF
201500827	BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL	44 LA CHAPELLE SUR ERDRE	2 UHF
201500866	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 BOULOGNE BILLANCOURT	7 UHF
201501193	SPIE SCGPM	75 PARIS	1 UHF
201600107	BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL	44 MONTOIR DE BRETAGNE	3 UHF
201600666	GENERALE DE VALORISATION	72 ECORPAIN	1 UHF
201600680	AUTOMATISME GRUE SECURITE	75 PARIS	1 UHF
201600972	SPIE SCGPM	92 PUTEAUX	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201700046	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES	38 GRENOBLE	5 UHF
201700418	DUMEZ COTE D AZUR	83 FREJUS	5 UHF
201800083	ECOMAT	14 DEAUVILLE	1 UHF